
LE JOURNAL DU RELAIS DE JANVIER – MARS 2019

« Le Coin des P'tits Bouts »



SOMMAIRE :

Table des matières

« Le Coin des P'tits Bouts ».....	1
Informations diverses	3
Quelques mots pour me présenter	3
Programme d'animation :	4
Du 15 au 31 janvier.....	4
Du 4 au 28 Février.....	5
Du 4 au 28 Mars	6
Spectacle :.....	7
Plusieurs changements au 1er janvier 2019 pour les assistantes maternelles.....	8
1) Changement de cotisations sociales et patronales.....	8
2) Nouveaux "chiffres magiques"	8
3) Augmentation du SMIC de 1,5%.....	9
A) Augmentation du minimum horaire légal.....	9
B) Augmentation du minimum pour les indemnités d'entretien.....	10
C) Changement des plafonds CMG	10

Informations diverses

Bonjour et Bonne Année 2019 à toutes !

Je me présente mon nom est Anna Eisenschreiber, je suis votre nouvelle animatrice. Je remplace Laury Poumeyrol jusqu'au retour de Anaëlle Montauban début Avril.

Quelques mots pour me présenter

J'ai 21 ans et je suis originaire de la commune de Bassignac. Je suis polyvalente, dynamique, créative

J'ai 6 ans d'expérience dans le domaine de l'animation. J'ai eu mon CAP Petite enfance en 2014 ainsi que mon BAFA (approfondissement « activités manuelle et expression ») puis un Bac Professionnel Accompagne Soins et Service à la personne en 2016 et je viens de valider un Brevet Professionnel de la jeunesse et de l'éducation populaire et sport « loisirs tout public » en apprentissage chez VVF Villages.



Programme d'animation :



Du 15 au 31 janvier

Mardi 15	Jeudi 17	Lundi 21	Mardi 22	Jeudi 24	Mardi 29	Jeudi 31
RDV à Pleaux	RDV à Saint-Illide	RDV à Anglards de salers	RDV à Saint-Martin-Valmeroux	RDV à Saint-Cernin	RDV à Pleaux	RDV à Saint-Illide

« Promenade sous la neige »

Activités manuelles



Du 4 au 28 Février

Du 4 au 14 février

Lundi 4	Mardi 5	Jeudi 7	Mardi 12	Jeudi 14
RDV à Anglards de salers	RDV à Saint-Martin-Valmeroux	RDV à Saint-Cernin	RDV à Pleaux	RDV à Saint-Illide



«Jolie cœur»

Activités manuelles

Du 18 au 28 février

Lundi 18	Mardi 19	Jeudi 12	Mardi 26	Jeudi 28
RDV à Anglards de salers	RDV à Saint-Martin-Valmeroux	RDV à Saint-Cernin	RDV à Pleaux	RDV à Saint-Illide

« On toque »

Activités culinaire



Du 4 au 28 Mars

Du 4 au 14 Mars

Lundi 4	Mardi 5	Jeudi 7	Mardi 12	Jeudi 14
RDV à Anglards de salers	RDV à Saint-Martin-Valmeroux	RDV à Saint-Cernin	RDV à Pleaux	RDV à Saint-Illide

« En équilibre »

Activités motrices et sensorielles

DU 18 AU 28 MARS

Lundi 18	Mardi 19	Jeudi 12	Mardi 26	Jeudi 28
RDV à Anglards de salers	RDV à Saint-Martin-Valmeroux	RDV à Saint-Cernin	RDV à Pleaux	RDV à Saint-Illide

« flowerpower »

Activités manuelles

Spectacle :

Avril 2019 (Inscriptions obligatoires)

Un spectacle appelé « La Boîte à Gants » sera proposé par le collectif « La toute petite Cie » le **Vendredi 05 avril 2019 à la salle des fêtes de Salers à 09h45.**

« "Approchez petits et grands, si vous voulez découvrir, ce que deviennent les vieux gants... " Monsieur Paul et Michel vont de ville en ville, récoltent les gants hors d'usages et oubliés afin de raconter des histoires dans leur grande boîte à gants. Simplement une seconde vie pour des gants, offerte avec tendresse et poésie, en musique et surtout avec beaucoup d'humour ! Des comptines tarabiscotées, des chansons, des séquences loufoques et oniriques, des histoires à tiroir à dormir debout ou à jouer du piano couché, voilà tout un monde tiré de la relation et de l'imaginaire des deux personnages ... »

En amont du spectacle, deux ateliers seront proposés par la compagnie. Ils se dérouleront le **mardi 2 Avril à 11h à St Cernin** (salle à côté de la médiathèque) et le **Mercredi 3 avril à 11h à St Martin Valmeroux** (salle de la garderie). Le nombre de places est limité, je reste donc dans l'attente de vos inscriptions.

Tout au long de l'année

Tout au long de l'année, l'animatrice vous fera diverses propositions en lien avec les partenaires du territoire. N'hésitez pas à lui faire part de vos souhaits de formations, réunions et vos envies concernant les projets à mener. Le relais est à votre écoute pour répondre à vos besoins.

Plusieurs changements au 1er janvier 2019 pour les assistantes maternelles.

Plusieurs changements sont à prévoir pour la rémunération des assistantes maternelles au 1er Janvier 2019 : le SMIC est revalorisé, et les cotisations sociales et patronales de retraite changent également. Ce double changement a des conséquences sur plusieurs données qui évoluent pour les assistantes maternelles.

1) Changement de cotisations sociales et patronales

Plusieurs cotisations sociales et patronales évoluent au 1er Janvier 2019 :

- Une augmentation des cotisations de retraite complémentaire : elle passe de 3,10% à 3,15% pour l'assistant(e) maternel(le), et de 4,65% à 4,72% pour l'employeur.

- Une fusion des cotisations AGFF et GMP : la contribution d'équilibre général (CEG). Elle se traduit par un taux de cotisation supérieur à celui de l'actuelle cotisation AGFF. Pour les Assmats cette cotisation passe de 0,80% à 0,86% et pour l'employeur de 1,20% à 1,29%.

2) Nouveaux "chiffres magiques"

Cette augmentation des cotisations sociales fait donc évoluer les "chiffres magiques" :

Nouveau chiffre magique BRUT/NET : 0,7801. Pour l'Alsace Moselle, le nouveau chiffre magique est de 0,7651.

Attention : en raison de la défiscalisation des heures supplémentaires à venir en Janvier 2019 également, la conversion BRUT \Leftrightarrow NET ne peut être effectuée avec ces « chiffres magiques » que sur des éléments de salaire soumis aux cotisations classiques. Il ne faut donc pas les utiliser sur :

- une mensualisation d'un contrat de plus de 45h/semaine
- des heures supplémentaires
- des heures complémentaires.

D'avantages d'informations et de méthodes de calculs seront transmises à ce sujet sous peu.

Source : <https://top-assmat.com/blog/2018-12-21-changement-des-cotisations-sociales>

Savez-vous utiliser les chiffres magiques ? Pour passer du brut vers le net, vous multipliez le salaire par ce chiffre. Pour passer du net vers le brut, vous divisez au contraire.

Par exemple :

- 500€ de salaire BRUT donnera : $500 \times 0,7801 = 390,05€$ en net.
- 500€ de salaire NET donnera : $500 / 0,7801 = 640,94€$ en brut.

3) Augmentation du SMIC de 1,5%

Selon le décret adopté ce mercredi 19 décembre 2018 en Conseil des ministres, le SMIC sera augmenté de 1,5% au 1er janvier 2019.

Il passe donc de 9,88€ à 10,03€ brut de l'heure.

Les assistantes maternelles ne sont pas directement concernées par le SMIC, car leur taux horaire est calculé par enfant accueilli et non selon un taux horaire général.

Cependant plusieurs valeurs liées à leur métier sont reliées au SMIC de façon indirecte :

- le minimum horaire légal par enfant accueilli,
- le minimum pour les indemnités d'entretien
- les plafonds de prise en charge CMG

A) Augmentation du minimum horaire légal

Le taux horaire minimum pour les assistantes maternelles est fixé à 0,281 x le SMIC, et ce par enfant accueilli.

Ainsi le nouveau minimum est relevé de 4 centimes en passant de 2,78€ à 2,82€ BRUT de l'heure et par enfant accueilli, soit 2,20 € en NET (et 2,16€ en net pour l'Alsace Moselle).

B) Augmentation du minimum pour les indemnités d'entretien

Le minimum pour les indemnités d'entretien est fixé à 85% du minimum garanti. Le minimum garanti étant fixé à 3,62€ au 1er Janvier 2019, le nouveau minimum pour les indemnités d'entretien est de 3,08€ sur base d'une journée de 9h d'accueil, soit 0,34222€ de l'heure.

Attention, le minimum de la convention collective reste quant à lui à 2,65€ par jour d'accueil. Il convient donc de comparer pour chaque jour d'accueil quel est entre ces deux minimums celui qui s'applique. Vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous :

C) Changement des plafonds CMG

Le plafond journalier CMG est fixé à 5 fois le SMIC horaire. Le nouveau plafond journalier est donc de 50,15 €, soit 39,12€ en net (et 38,37€ pour l'Alsace Moselle).

- Accueil de moins de 7h44min (7,743h) 2,65 € par jour
- Accueil de plus 7h44min (7,743h) 0,34222€ de l'heure

A BIENTOT AUX ATELIERS

Anna Eisenschreiber